



Bien vieillir en Haute-Garonne

Solidarités

Senior

Autonomie

Publié le 24 décembre 2019

Reading time : 7 minutes



Le contexte

Le vieillissement de la population est un enjeu pour toute la société. La [loi pour l'adaptation de la société au vieillissement](#) apporte depuis 2016 de nouvelles dispositions réglementaires, notamment en prenant mieux en compte les aidants. Le Département, chef de file de l'action sociale, mobilise d'importants moyens humains, financiers et matériels afin d'apporter des solutions aux problématiques des seniors, adaptées à l'évolution sociétale. Il apporte en particulier des réponses adaptées et personnalisées aux personnes âgées dépendantes et/ou ne disposant que de faibles ressources.

Le Règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées été adopté par le Conseil départemental pour informer sur toutes les aides sociales et dispositifs prévus par la loi, ainsi que ceux mis en place volontairement par le Département de la Haute-Garonne. Il présente toutes les modalités juridiques à ces prestations. De même, les règles relatives à la gestion des services et établissements en faveur des personnes âgées relevant du Département sont explicitées.



HG

Reportage :

le Département s'engage aux côtés des séniors grâce à l'aide à domicile

<https://www.youtube.com/watch?v=mrVzcFuq91s>

Les dispositifs

Chef de file de la politique sociale en faveur des personnes âgées, le Conseil départemental pilote la mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et déploie un dispositif d'aides pour le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement.

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie est financée en très grande partie par le Conseil départemental, le reste étant à la charge de l'État. Elle permet le maintien à domicile ou la prise en charge d'une partie du coût de la dépendance en établissement. Toute personne âgée dépendante peut en bénéficier, elle est calculée selon son niveau de dépendance et en fonction de ses ressources.

- À domicile, l'APA finance les services d'aide permettant à la personne de vivre chez elle. Emploi de personnel qualifié des 200 structures d'aides à domicile de Haute-Garonne, aménagements du logement, etc.
- En établissement d'hébergement, l'APA participe au coût d'une partie du tarif dépendance.

[Allocation personnalisée d'autonomie \(APA\)](#)

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient plus de 30000 personnes âgées au quotidien, dont 28 000 séniors bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie. Découvrez son action à travers le témoignage d'Henriette et de sa fille Hélène.

L'aide sociale

L'aide sociale est destinée à aider les personnes âgées dont les ressources sont insuffisantes pour faire face à certains besoins à domicile ou en établissement.

Elle se traduit par **des aides en nature ou en espèces** pour toute personne âgée dont les ressources personnelles, la solidarité familiale, les régimes de prévoyance ou d'assurances personnelles sont insuffisants **pour lui permettre de faire face à ses besoins**.

Il s'agit d'une avance accordée par le Conseil départemental, qui pourra donc entraîner selon les cas la récupération des sommes versées par la collectivité du vivant de la personne (retour à meilleure fortune, donation, legs) ou suite au décès.

[Aide sociale aux personnes âgées](#)

Téléassistance 31

Proposée par le Département depuis 1987, la téléassistance s'adresse aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Elle se matérialise par un système d'écoute et de traitement des appels disponible sept jours sur sept et 24 heures sur 24 afin de favoriser le maintien à domicile.

[Téléassistance 31 : un dispositif innovant pour les personnes dépendantes](#)

[Téléassistance 31](#)

Les haltes-répît

Les haltes-répît sont des structures pour permettre de mieux soutenir les aidants des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. À l'issue d'appels à projets, dix haltes-répît retenues en Haute-Garonne bénéficient d'une aide du Conseil départemental. Ce dispositif départemental a vu le jour suite à la reconnaissance du *droit au répît* par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

[Les haltes-répît](#)

[Lire le texte de loi](#)

Un allègement fiscal

Il est prévu pour les personnes propriétaires de leur logement et ne disposant que de faibles revenus. L'allègement concerne la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les chèques solidarité 31 (CESU)

En cas de recours à une aide à domicile, en emploi direct ou en mandataire, le versement et le paiement des intervenants sont facilités par le dispositif **Chèque Solidarité 31** (CESU).

[Chèque Solidarité 31 pour les personnes âgées](#)

Les transports gratuits

Les Haut-Garonnais de 65 ans et plus, non imposables, peuvent disposer de billets gratuits sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs de la Haute-Garonne.

[Transports gratuits pour les personnes âgées](#)

Schéma départemental en faveur des personnes âgées & des personnes en situation de handicap

Le Département s'est doté d'un schéma départemental en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2024-2028. L'objectif ? Mettre en place des politiques adaptées aux besoins concrets des publics concernés, favorisant l'autonomie

[Un schéma en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - 2024-2028](#)

Schéma départemental en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
[Télécharger](#)

Schéma départemental en faveur des personnes âgées - synthèse en FALC
[Télécharger](#)

Synthèse du Schéma départemental PA-PH 2024-2028
[Télécharger](#)

Communication alternative et améliorée
[Télécharger](#)

Les établissements d'accueil et les services autonomie à domicile

Le département met à votre disposition un guide pratique. En dressant la liste par canton de ces établissements, ce guide a pour but de faciliter vos recherches tout en vous informant au mieux sur ces structures. Mais également de vous éclairer sur les différents types de tarification qui s'y trouvent appliqués.

Vous trouverez dans ce guide la liste des services d'aide à domicile de la Haute-Garonne. Le Conseil départemental, par l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), contribue au financement des services de ces organismes.